

Délibération 6/2022

Le **09 FEV. 2022**

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Bureau du courrier

Le 13/01/2022 à 11 h 00, s'est tenue, à l'Espace Lozère à Mende dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 12/01/2021, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 12/01/2022 et convoquée par lettre du 21/12/2021.

Membres en exercice : 8 Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,
- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Monsieur Pierre BOULDOIRE représentant du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,

Pouvoirs : néant

OBJET : Constitution du Comité de Suivi.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75 ;

Vu la délibération 1/2020 :Convention de délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'Autoroute A 75 ;

Après en avoir délibéré, Monsieur Denis Bertrand Président du Syndicat Mixte étant rapporteur,
le Comité syndical,

1°) Constate que conformément à l'article 30 de la convention d'affermage signée avec la Société A75 Networks, il convient de constituer un Comité de suivi de la Délégation de Service Public.

2°) Monsieur Denis BERTRAND et Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU sont désignés membre du Comité de suivi.

À Mende, le 13/01/2022

Le Président du Syndicat Mixte


Denis BERTRAND

